

Vous trouverez dans ce cahier deux copies du formulaire dont vous avez besoin pour calculer votre impôt et vos crédits provinciaux de l'Alberta. Il s'agit du formulaire AB428, *Impôt et crédits de l'Alberta*. Remplissez-le et joignez-en une copie à votre déclaration.

Quoi de neuf pour 2005?

Les crédits d'impôt non remboursables de la province ont augmenté.

Le montant admissible des frais médicaux pour d'autres personnes à charge est passé à 10 000 \$.

Un nouveau crédit d'impôt non remboursable est offert aux parents de l'Alberta. Ils peuvent maintenant demander un montant pouvant atteindre 10 000 \$ pour les frais engagés pour l'adoption d'un enfant de moins de 18 ans.

Le formulaire AB428, *Impôt et crédits de l'Alberta*, reflète ces changements.

Crédit d'impôt à l'emploi familial de l'Alberta

Le crédit d'impôt à l'emploi familial de l'Alberta est un paiement non imposable versé aux familles qui ont un revenu d'emploi et des enfants de 17 ans ou moins.

Vous pourriez avoir droit aux montants suivants :

- jusqu'à 550 \$ (45,83 \$ par mois) pour le premier enfant;
- jusqu'à 500 \$ (41,66 \$ par mois) pour le deuxième enfant;
- jusqu'à 300 \$ (25,00 \$ par mois) pour le troisième enfant;
- jusqu'à 100 \$ (8,33 \$ par mois) pour le quatrième enfant.

Le crédit maximal correspond au moins élevé de 1 450 \$ ou 8 % du revenu d'emploi familial qui dépasse 2 760 \$.

Si votre revenu net familial dépasse 25 000 \$, le crédit est réduit d'un montant équivalant à 4 % du revenu excédentaire. Les paiements sont versés deux fois par année, en janvier et en juillet.

Vous n'avez pas à soumettre une demande distincte pour recevoir ce crédit. Nous utiliserons les renseignements figurant dans votre demande de prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) pour déterminer si vous y avez droit.

Produisez votre déclaration de revenus – Vous et votre époux ou conjoint de fait, s'il y a lieu, devez chacun produire une déclaration pour 2005 aussitôt que possible. Les renseignements que vous y fournirez nous aideront à calculer les montants que vous recevrez à compter de juillet 2006.

Ce programme est entièrement financé par l'Alberta. Les paiements sont versés séparément de ceux de la PFCE. Pour obtenir plus de renseignements, composez le 1 800 959-2809.

Si vous avez des questions...

Pour en savoir plus sur l'impôt et les crédits de l'Alberta, visitez le site Web de l'Agence du revenu du Canada (ARC) à www.arc.gc.ca. Vous pouvez aussi communiquer avec l'ARC au 1 800 959-7383.

Pour obtenir des formulaires, visitez le site Web de l'ARC à www.arc.gc.ca/formulaires ou composez le 1 800 959-3376.